



AVRIL MAI JUIN 2020



Première péniche pour le nouveau port à grand gabarit

Jeudi, en présence du maire Jean-Paul Vinchelin et Christophe Mendes, directeur de la société portuaire Lorport, la toute première péniche a pu décharger sa cargaison dans le nouveau port à grand gabarit ouvert il y a tout juste un mois.



La toute première péniche a déchargé jeudi sa cargaison dans le nouveau port à grand gabarit.

Plus qu'une première, cette péniche est un véritable symbole après une première marche réalisée en 1976 avec l'ouverture du canal à grand gabarit. Un symbole d'autant plus grand qu'il concerne une commande effectuée par une entreprise locale.

C'est aussi une victoire écologique, car pour transporter cette marchandise, il aurait fallu 725 allers retours par camion de 60 km sur l'A31 et l'A33 entre Frouard et Xeulley, réduit à seulement 5 km en utilisant le port de Neuves-Maisons. Avec au final une réduction de 7,814 kg de CO2 par kilomètre.

« C'est un investissement de 43 millions qui a été fait sur ce site et des voiries réalisées par la CCMM. Je suis heureux que ces terres abandonnées, laissées en friches, retournent à l'économie. À terme, ce pourra être une dizaine de sociétés qui pourront s'installer ici sans oublier la proximité de la zone rive gauche avec l'objectif que les péniches ne repartent pas à vide. Avec un amarrage demain avec le canal vers les Vosges ou sur Moselle Saône, Neuves-Maisons sera incontournable », expliquait Jean-Paul Vinchelin qui suit ce dossier avec le président de la CCMM, Filipe Pinho, depuis de nombreuses années.

« Neuves-Maisons tourné vers le sud est complémentaire aux deux ports de Frouard et de Toul, car il ouvre les voies fluviales sur tous le sud de la région où il y a énormément d'industries. La logique économique et écologique fait que les entreprises utiliseront toujours le port le plus proche de leurs besoins pour réduire les coûts et pour émettre le moins de CO2 possible », soulignait Christophe Mendes, représentant son président Ferdinand Feidt.

Les chiffres clés

Un seul convoi fluvial est l'équivalent de 250 camions. Un transport fluvial émet 4 fois moins de CO2 que l'équivalent par transport routier. Un litre de pétrole permet de transporter 9 tonnes par la route, 50 tonnes par les rails et 127 tonnes par péniches (Source ADEM)

Les travaux continuent malgré le confinement



Une visite sur le chantier du rond-point de la Filoche.

La fin des travaux du rond-point de la filoche approche. Dans la continuité de ce chantier relevant de la CCMM, une réunion a eu lieu avec les services, les élus et l'entreprise, organisée sur le site afin d'engager la poursuite sur la rue Roger Salengro en direction de Neuves-Maisons. Les enrobés sur la route et les trottoirs, les trottoirs, le remplacement des candélabres et l'assainissement étaient à l'ordre du

jour. Des travaux qui se finiront d'ici un mois.

Une esplanade devant le monument aux morts



Les travaux de déplacement du monument s'achèvent.

Les travaux du rond-point devant la médiathèque _ l'ancienne « filoche » (tricoteries) _ ont permis de déplacer de quelques mètres le monument intercommunal aux morts de la Résistance et de la Déportation. Il est désormais élargi d'une esplanade, ce qui permettra d'honorer comme il convient les morts pour la France de la dernière guerre.

Le coût de cet aménagement est de 20 000 €, entièrement financé par la communauté de communes Moselle-et-Madon.

Encore en fonction, le président Filipe Pinho s'est assuré de l'achèvement des travaux en présence d'une dizaine d'intervenants dont la société Colas. Ceux-ci ont été effectués par une entreprise de maçonnerie locale, les lettres du nom des morts étant redorées par la société Guidon.

57 noms gravés

Le monument se trouve à la limite des communes de Neuves-Maisons et de Chaligny et concerne six autres communes : Bainville-sur-Madon, Chaligny, Maron, Messein, Pont-Saint-Vincent et Ludres (hors CCMM). On déplore en tout 24 fusillés, 22 morts en déportation et 11 morts après déportation dont les noms figurent sur le monument, un tribut important du secteur ayant permis la Libération.

Le drapeau national devrait bientôt flotter devant le monument, lui rendant sa solennité.

42.000



Des nouveaux arrêts de bus aux normes.

Le coût total de l'opération s'élève à 42.000 €.

Des travaux sont en cours pour mettre les arrêts de bus aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Ces réalisations s'effectuent dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité voté par la CCMM en 2016 : mise en accessibilité progressive des arrêts de bus du

réseau T'MM sur les communes.

Deux abribus en direction de Neuves-maisons sont concernés, arrêts Parisot et Gare.

Le financement des travaux des quais incombe à la CCMM ; le coût de la voirie composant les cheminements de part et d'autre de l'arrêt incombe à la commune.

Réouverture de la piscine sous conditions



Christian Schneider, directeur du centre aquatique AQUA'MM

Quelles sont les conditions d'accès et de baignade?

Le temps d'accès aux bassins est limité à 1 h 30 par personne et les entrées sont échelonnées par vague de 30 personnes toutes les 15 minutes.

Une réservation est donc obligatoire pour toutes les activités (nage sportive, baignade ludique, cours) sur des durées de 1 h 30 avec une seule réservation autorisée par personne, par activité et par jour.

Comment réserver ?

Le plus simple est de téléphoner à l'accueil de l'AQUA'MM au 03 83 47 99 00 dès 9 h 00 ou par internet sur notre site : <https://aquamm.elisath.fr> »

Quels sont les horaires d'ouverture ?

L'AQUA'MM est ouverte du lundi au dimanche sur différents créneaux à partir de 9 h 00 avec quatre temps d'accès aux bassins ; 1 h 30 sur chaque créneau différencié par bracelet de couleur.

Seules les activités baignades sont ouvertes.

Enfin, le directeur précise qu'un protocole sanitaire a été mis en place.

Le territoire se mobilise dans le dépistage du Covid-19



Lancement du dépistage Covid-19 sur le territoire en présence du maire Yannick Hellas, de Filipe Pinho président de la com'com de Moselle et Madon, de Dominique Lemoine président du Pays du Saintois, de Pierre Renaudin directeur de l'hôpital de Toul (CHRU) qui a coordonné l'ensemble des opérations et de Dominique Potier, député de la 5e circonscription qui était présent au titre de président du contrat local de santé du territoire.

Le CHRU, en lien avec la métropole du Grand Nancy, a lancé cette campagne de prévention gratuite, en partenariat avec Atout Bio de Neuves-Maisons. La formule s'est étendue dans plusieurs territoires (Briey et Toul). Sur celui de Moselle et Madon, le lancement a eu lieu lundi à Pont-Saint-Vincent.

Dès les premiers jours sur le territoire de Toul, plus de 500 personnes sont venues spontanément se faire dépister et au vu du grand nombre de personnes présentes dès les premières heures à Pont-Saint-Vincent, le succès devrait se répéter sur Moselle et Madon. Pour cette opération, les communautés de communes fournissent la logistique, la protection civile, le transport, l'accompagnement humain et la partie médicale est garantie par l'hôpital CHRU. Il faut noter que cette opération d'envergure s'est montée en seulement 48 heures et démontre une coordination efficace du contrat local de santé des territoires concernés. Cette opération du dépistage du Covid-19 est gratuite, sans prescription médicale et sans rendez-vous.



COMMUNES

CCMM

Jeudi 16 avril 2020 / Neuves-Maisons

Le marché a rouvert sur la place Poirson pour la vente alimentaire



Le marché de Neuves-Maisons a rouvert timidement mais les clients étaient présents.

Samedi matin, le marché qui était fermé depuis le début du confinement a rouvert mais uniquement pour l'alimentaire et en plein air. Une action qui a pu se faire grâce à la collaboration de la ville de Neuves-Maisons, la communauté de communes de Moselle et Madon, la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et les commerçants du marché couvert.

Neuf commerçants et producteurs étaient présents sur la place Poirson devant le centre culturel Jean l'Hôte et le parking situé devant le collège Jules Ferry pour servir les clients. L'organisation était millimétrée avec naturellement une distanciation appliquée à la lettre accompagnée de masques et de gants. Si l'affluence n'était pas celle des grands jours, les étalages n'avaient déjà plus rien à vendre dès 11 h mais les commerçants l'ont promis : ils seront présents samedi prochain avec beaucoup plus de marchandises pour répondre à la demande.

Mardi 26 mai 2020 / Neuves-Maisons

Pascal Schneider, acte 1

Le premier conseil municipal a eu lieu au centre Jean-L'Hôte permettant la distanciation entre chacun.



Ancien premier adjoint, Pascal Schneider est élu maire de la ville.

Jean-Paul Vinchelin ouvre la séance en rappelant que les affaires courantes et urgentes étaient traitées en collaboration avec la nouvelle équipe suite à la situation exceptionnelle liée au Covid-19. Et de dire qu'à ce jour, aucun décès lié au covid-19 n'a été enregistré à Neuves-Maisons.

Le doyen, M. Pomares, a présenté l'élection du maire et du conseil avec vingt-six votants dont deux de l'opposition qui se trouve accablée par de nombreux démissionnaires.

Pascal Schneider, seul candidat, est élu par 25 voix pour et 1 blanc. 8 adjoints de la majorité sont ensuite proposés.

L'opposition ne souhaitant présenter personne, la liste est élue par 25 pour et 1 nul.

Huit adjoints

Jessica Nicolau est élue 1^{re} adjointe, l'enfance et jeunesse ; 2^e adjoint, Jean-Marc Pomaref, aux finances et au budget ; 3^e adjointe, Delphine Gilain, aux affaires sociales, insertion et handicap ; 4^e adjoint, Jean-Paul Louis, aux associations, sport et culture ; 5^e adjointe, Martine Graff, à la protection des personnes et des biens ; 6^e adjoint, Jean-François Bellotti, au développement urbain et aux travaux, ; 7^e adjointe, Marie-Lou Kadok, au cadre de vie ; 8^e adjoint Daniel Willer, à la vie scolaire.

Les conseillers municipaux délégués désignés sont Sophie Delandre, à la culture, Joël Boudevin, à l'urbanisme, Dominique Marquis, à l'implication citoyenne et à la proximité de l'habitat, Lino Buttice, à la communication et Etienne Thil, pour l'environnement, développement durable et économies d'énergie. La lecture de la charte de l'élu local a conclu ce premier conseil.

Mercredi 27 mai 2020 / Chaligny

André Bagard, nouveau maire de la commune



L'opposition a choisi l'abstention dans ses votes, ce qui laisse présager selon le maire une collaboration constructive.

C'est à huis clos, dans la salle polyvalente Dominioni de Chaligny, avec toutes les mesures barrières sanitaires requises, que s'est réuni le premier conseil municipal de ce samedi à 10 h, sorti des urnes le 15 mars dernier.

Filipe Pinho, maire sortant, a ouvert la séance avec la lecture de l'ordre du jour et a procédé à l'appel des 23 conseillers en lice : 18 pour la majorité et 5 pour l'opposition. Ensuite, la parole a été donnée au doyen André Bagard pour la présidence de ce conseil, seul candidat au poste de maire.

André Bagard a été élu maire par 17 voix et 6 abstentions. Ce vote a été suivi par celui des 5 adjoints à main levée, soit 18 voix et 5 abstentions pour la liste nominative des adjoints.

Sont nommés : 1^{er} adjoint, Emmanuel Schneider à la commission affaires scolaires ; 2^{ème} adjoint, Valérie Picard à la commission affaires sociales et à la commission relation avec les associations ; 3^{ème} adjoint, François Godet à la commission travaux ; 4^{ème} adjoint, Karine Cunat à la commission communication/information ; 5^{ème} adjoint, Jean-Louis Perrot à la commission environnement.

La commission urbanisme sera suivie par André Bagard et pour la commission finances par André Bagard, les adjoints et les trois conseillers délégués : Nadine Antoine, Valérie Lhomme et Michel Bentz.

Mercredi 27 mai 2020 / Richardménil

Xavier Bousser, réélu maire de la commune



Deuxième mandat de maire pour Xavier Bousser.

Exceptionnellement, et pour respecter les consignes sanitaires, le nouveau conseil municipal, élu en mars dernier, s'est réuni à la MTL (maison du temps libre). La vaste salle permettant d'appliquer la distanciation sociale nécessaire. Réuni à huis clos, ce samedi matin, il a procédé à l'élection du maire et de 5 adjoints pour la nouvelle mandature.

Mercredi 27 mai 2020 / Xeuilley

Jean-Luc Fontaine, nouveau maire de la commune



Jean-Luc Fontaine a été élu maire avec 13 voix.

Lors du conseil municipal qui s'est déroulé lundi 25 mai, à la salle polyvalente afin de respecter les gestes barrières, Jean-Luc Fontaine (adjoint sortant) a été élu maire avec 13 voix. Valérie Méoni a obtenu 2 voix.

Trois adjoints ont été élus : premier adjoint, Bertrand Bagard (14 voix/1 blanc), deuxième adjointe, Laure Antoine (10 voix contre 5 voix pour Guillaume Simon), troisième adjoint, Lionel Dondin (8 voix contre 5 voix pour Guillaume Simon et 2 pour Valérie Méoni).

Le nouveau maire a fait un point rapide sur la situation sanitaire : notamment au sujet de la dotation des 1.500 masques commandés au conseil départemental. La commune a reçu une partie de cette commande la semaine dernière soit 75 masques enfants et 160 masques adultes distribués en priorité aux personnes sensibles.

Le reste de la commande est annoncé entre le 8 et 10 juin.

Jeudi 28 mai 2020 / Flavigny-sur-Moselle

Un deuxième mandat pour Marcel Tedesco



Marcel Tedesco a été reconduit avec 17 voix.

C'est au foyer socioculturel que la cérémonie d'élection du maire et des adjoints s'est déroulée afin de respecter les distances entre chaque conseiller. Gel hydroalcoolique et masques étaient à disposition. Le public, limité en nombre portait également des masques. Après avoir rappelé les résultats des élections du 15 mars et installé officiellement les conseillers municipaux, le doyen d'âge de l'assemblée a présidé la séance. Marcel Tedesco, avec 17 suffrages est reconduit dans ses fonctions pour un second mandat. Puis les adjoints ont été élus : première adjointe, Dominique Ravey, deuxième adjoint, Pascal Durand, troisième adjointe, Anne Rozaire, quatrième adjoint, Jean-Claude Romary et cinquième adjoint, Dominique Rousseau.

Le conseil municipal se réunira à nouveau mardi 2 juin pour mettre en place les commissions.

Jeudi 28 mai 2020 / Messein

Daniel Lagrange, réélu maire pour un troisième mandat



Daniel Lagrange a été réélu maire avec 19 voix.

C'est dans une salle Gargam vide d'administrés que s'est déroulé le premier conseil municipal d'installation, ce mardi, à 20 h 45. Afin de respecter les mesures barrières, les conseillers étaient éloignés les uns des autres.

Le premier magistrat, Daniel Lagrange a été réélu de façon collégiale à 19 voix. À ses côtés, ont été désignés comme adjoints à l'unanimité : Corinne Weigerding, première adjointe, Christophe Hanu, deuxième adjoint, Adeline Bouvier-Lejeune, troisième adjointe, Renaud End, quatrième adjoint et Sophie Kozel, cinquième adjointe.

Un prochain conseil devrait se tenir rapidement afin notamment de connaître les délégations de chacun.

Après un court discours, le maire a rappelé la « charte de l'élu local » et en a remis une copie à chaque nouveau conseiller municipal.

En fin de séance, il a indiqué que la commune était envahie de chenilles processionnaires et qu'une entreprise était déjà intervenue mardi 19 mai.

Dimanche 31 mai 2020 / Chavigny

Hervé Tillard est réélu à l'unanimité



Hervé Tillard a été réélu.

C'est dans la salle André Chardin plus vaste, permettant de respecter la distanciation physique, que s'est tenu le conseil municipal à huis clos chargé de désigner le maire et ses adjoints.

Le maire sortant, Hervé Tillard, a été reconduit pour un troisième mandat à la tête de la commune à l'unanimité des dix-huit voix. Mario Villa, premier adjoint sortant et doyen de l'assemblée, a présenté l'élection du maire et des adjoints. Les deux plus jeunes élus, Christophe Lanselle et Mélanie Denis, ont procédé au dépouillement.

Le nombre des adjoints a été fixé à cinq. Il s'agit de René Denille (urbanisme, environnement et cadre de vie), Lydie Rouyer (relations avec le monde associatif, la gestion de l'espace Chardin et l'animation du CCAS), Christine Mazoyer (le pôle jeunesse, les écoles, le CMJ et le Conseil d'Ados), Stéphane Siaussat (travaux et encadrement du service technique) et Stéphanie Maréchal (information/communication, MJC des Castors). Deux conseillers municipaux délégués ont été nommés : Christophe Dubourg et Mélanie Denis.

Le nombre des membres proposés au conseil d'administration du CCAS a été fixé à dix : cinq élus (Lydie Rouyer, Bernard Champagne, Mélanie Denis, Catherine Soyer et Madeleine Weiss) et cinq personnes extérieures (Jean-Paul Pannequin, René Hoppe, Françoise Denis, Jean-Louis Munier et Lydie Yoesley).

Hervé Tillard a remercié les anciens et les nouveaux élus pour le travail accompli pendant le confinement.

Dimanche 31 mai 2020 / Sexey-aux-Forges

Patrick Potts, élu maire avec 14 voix



Patrick Potts déjà au bureau.

En ce conseil, les quinze élus étaient présents en respectant les gestes barrières.

M. le maire a fait appel au doyen de l'assemblée pour présider les élections. À l'appel à candidature pour le poste de maire, une seule personne, Patrick Potts, qui a été élu avec quatorze voix et un blanc. Le poste de premier adjoint est obtenu par Ghislain Paymal avec treize voix et deux blancs.

Daniel Borace, quant à lui, a été élu deuxième adjoint avec quatorze voix et un blanc, puis Daniel Koenig, troisième adjoint, avec douze voix et trois blancs.

Les postes pour la délégation du SIS ont été attribués : Patrick Potts, Amélie Koenig et Émilie Pierrot. M. le maire a conclu la séance et a souhaité la bienvenue aux nouveaux élus.

Denis Gardel, de nouveau à la tête de la commune



Denis Gardel, 68 ans dont 43 ans au conseil municipal.

Mardi dernier, le conseil municipal s'est déroulé à la salle polyvalente qui a accueilli une trentaine de personnes venues pour l'élection du nouveau maire. La séance a été présidée par Christiane Marcos, Sophie Carton et Michel Pardieu étaient assesseurs des votes.

Denis Gardel a été élu maire avec 11 voix et 4 blancs, entamant ainsi un troisième mandat en tant que maire, les précédents étaient en 1998 et 2008.

Trois adjoints ont été élus : première adjointe, Danièle Sergent (8 voix -7 blancs) ; deuxième adjoint, Fernand Virion (8 voix - 7 blancs) et troisième adjointe, Huguette Rabanes (8 voix -7 blancs).

La lecture de la Charte de l'élu local, par le maire, a conclu la séance.

Le maire Daniel Lagrange : « Je recherche le consensus »



Daniel Lagrange, maire de Messein.

Maire de Messein, Daniel Lagrange, dit « rechercher le consensus », pour que la fin des chalets aux Pâtis de l'Île, se passe du mieux possible. « J'espère que tout le monde y mettra du sien. » Le maire explique que le confinement durant le plus fort de la crise sanitaire a bloqué tout le processus qui avait été enclenché.

« Au 1^{er} juillet, ceux qui vivent à demeure dans leur chalet seront sanctionnables. Aussi, j'attends de la préfecture un peu de souplesse dans l'application de l'arrêté. Avec la communauté de communes Moselle et Madon, on s'est rapprochés de ces gens pour leur trouver une solution et très prochainement, je dois recevoir la présidente des Pâtis pour relancer tous les projets afin d'accompagner la fin des chalets. »

D'après Daniel Lagrange, le site retournera ensuite à son état naturel, « en herbe et sans construction, de manière à protéger la ressource en eau qui, via l'usine de potabilisation, alimente quelque 10.000 personnes ».

A.T.

Benoît Sklepek, nouveau maire



Benoît Sklepek succède à Claude Guidat

Lors du conseil municipal qui s'est déroulé jeudi 28 mai à la mairie, Claude Guidat maire sortant a rappelé le privilège qu'il a eu d'être maire pendant 5 mandats et a souhaité bonne chance à cette nouvelle équipe. Liliane Gargam a ensuite procédé à l'élection du nouveau maire.

Benoît Sklepek a été élu avec 12 voix contre 3 pour Didier Bataillard. Le nouveau conseil a décidé d'élire 4 adjoints à la majorité (12 pour et 3 abstentions). Sont élus : 1^{er} adjointe, Sylviane Baleret ; 2^e adjoint, Sébastien Mougel ; 3^e adjointe, Catherine Leclere ; 4^e, adjoint Olivier Petit. Tous ont été élus avec 12 voix contre 3 pour la liste Didier Bataillard, Liliane Gargam et Claude Guidat.

Jean Lopes, réélu maire



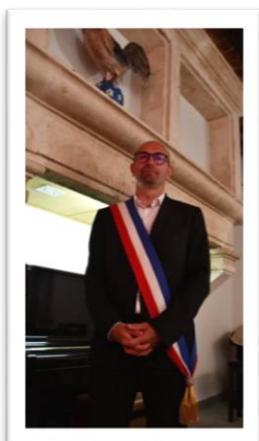
Jean Lopes commence son 3^e mandat.

La séance de conseil municipal a été ouverte sous la présidence de Jean Lopes, maire sortant, qui a été élu maire, au premier tour, à la majorité absolue.

Majorité absolue également pour quatre adjoints : Philippe Bagard, 1^{er} adjoint, en charge des espaces verts, de l'embellissement, des fêtes et cérémonies, des salles des sports et des fêtes, et gestion du service technique ; Agnès Eloy, 2^e adjointe, à la politique jeunesse, cantine et

périscolaire, école, CCAS, politique seniors, communication ; Thierry Pierrez, 3^e adjoint, bois, environnement, plateforme compostage, entretien voiries et chemins, petit patrimoine historique, urbanisme ; Lionel Lehmann, 4^e adjoint, aux travaux, sécurité, entretien des bâtiments, gestion de la digue. Justine Osvald, conseillère municipale déléguée assistera le 1^{er} adjoint ; Sandrine Lada, le 2^e ; Didier Ventre, le 3^e ; et Patrick Tavarre, le 4^e. Le conseil décide de déléguer au maire les attributions suivantes : assurance-sinistres, régies comptables, concessions dans les cimetières, acceptation des dons et legs et droits de préemption. Il fixe les indemnités dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, soit pour le maire à 33,06 %, pour les adjoints à 8,77 % et conseillers délégués à 3,74 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Cédric Schwaederlé en place



Cédric Schwaederlé, nouveau maire.

L'élection à huis clos du nouveau maire s'est déroulée à la salle polyvalente jeudi 28 mai. Lors des dernières élections, la liste « Méréville autrement avec et pour vous » l'avait emporté sur la liste de Pascal Debrière de 290 voix contre 235.

Le doyen âgé de 75 ans, Gérard Haziza, a procédé à l'élection du maire, avec l'aide du secrétaire de séance, Laurent Diez. Sans surprise, Cédric Schwaederlé est élu à l'unanimité. Prochain rendez-vous, la mise en place incontournable des commissions, le vendredi 5 juin, et le premier conseil municipal aura lieu à la salle polyvalente le mardi 16 juin à 19 h.

Il sera entouré de ses adjoints, Laurent Diez, 57 ans, assistant ingénieur, et avec ses compétences d'ancien maire, il sera un élément incontournable dans les prises de décisions ; 2^e adjointe, Marie Mangeot, 41 ans, infirmière, destinée aux affaires sociales ; 3^e adjoint, François Horn, 41 ans, cadre de santé, en charge du budget.

La séance a ensuite permis d'élire les onze autres conseillers dont trois dans l'opposition.

Claude Colin, réélu maire



Claude Colin assume la fonction depuis 2006.

Le conseil municipal s'est tenu le mercredi 27 mai. Les quinze membres se sont retrouvés à la salle socioculturelle. Dix nouveaux conseillers commencent leur nouvelle fonction. Claude Colin a été élu maire à l'unanimité au poste qu'il assume depuis 2006. Il a désiré l'installation de 3 adjoints. Le 1^{er} adjoint André Vermandé a, parmi ses attributions, le suivi des travaux et l'environnement. Le 2^e adjoint, James Hardel, sera chargé de suivre la gestion des jeunes, de l'école et des

associations. Des attributions qu'il assumait avec brio durant le précédent mandat. Matthieu Maigrat suivra plus particulièrement tout ce qui concerne l'urbanisme, en tant que 3^e adjoint. Ils seront secondés par les neuf autres conseillers municipaux ; Solange Claudel, Catherine Duez, Francis Lardin, Gérard Lelong, Alexandre Morel, Emeline Passerieux, Sébastien Perrin, Nathalie Picardat, Julien Poste, Jérôme Roisin, Perrine Schaal.

Les différentes commissions seront créées lors de la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le mardi 9 juin.

Indemnités et délégations au cœur du conseil

Pour des raisons sanitaires de distanciation, c'est au centre Jean L'Hôte que s'est déroulé le conseil municipal. Trois points étaient mis en délibération.

Délégations au maire

Le premier concerne les délégations au maire, c'est-à-dire une partie des pouvoirs qui lui sont décernés en termes de décisions et d'obligations. Vingt-quatre points étaient énumérés, la mention est approuvée à l'unanimité.

Représentants de la commune

Le deuxième point concernait la désignation des représentants de la commune dans les instances communales et extérieures. Par exemple, la régie des transports, le conseil d'administration du foyer A. Briand ou encore les conseils d'école. En tout, vingt-six instances soit 92 postes à pourvoir. À noter que l'opposition ne souhaite se positionner dans aucune commission, mais deux postes seront pourvus par obligation dans la commission d'appel d'offres. La liste majoritaire occupera donc l'ensemble des postes, le vote est approuvé à l'unanimité.

Les indemnités

Le troisième point concernait les indemnités de fonction des élus locaux, (les fonctions d'élus locaux sont gratuites mais le code des collectivités prévoit une indemnité destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat, majoré de 15 % car la ville est chef-lieu de canton). Le maire, huit adjoints et cinq conseillers sont concernés par cette indemnité. Votée à l'unanimité avec deux abstentions.

La dernière information sera la réouverture du marché couvert avec un agrandissement sur la place Poirson pour des raisons sanitaires.

Jeudi 18 juin 2020 / Méréville

Les nouveaux conseillers élus sont déjà en immersion



De gauche à droite, Murielle Salvan, Cédric Schwaederlé, Anne-Lise Henri, Zeynep Ozdemir, Francois Horn, Laurent Diez, Serge Jaeger, Philippe Birkener, Aurélie Blanchard, Marie Mangeot, et le doyen Gérard Haziza

À peine viennent-ils d'être élus, que déjà en grande majorité, les conseillers nouvellement élus, accompagnés du nouveau maire, Cédric Schwaederlé, et de Laurent Diez, maire de 2001 à 2008, se sont empressés de s'imprégner de la vie de

la commune, en commençant par les bâtiments.

Évidemment, ils ont commencé par la mairie, et ses salles adjacentes, puis ils ont poursuivi par les écoles. Ils se sont rendus ensuite à quelques pas de là, aux ateliers municipaux afin de visiter les locaux

et le matériel dont dispose la commune pour œuvrer aux tâches cycliques, essentielles et impératives. Entre le camion, camionnette, tracteur, tonne à eau pour l'arrosage des bacs à fleurs, silo à sel, pont roulant, ils étaient ravis de voir un matériel conséquent et très récent mis à disposition des employés pour effectuer leur travail au quotidien.

Un nettoyage méthodique sera effectué à l'issue de cette visite. Le maire se félicite d'avoir réuni une équipe dynamique et volontaire pour un premier mandat.

Vendredi 19 juin 2020 / Xeuilley

Les premières décisions

Indemnité de fonction

Le conseil à l'unanimité fixe l'enveloppe des indemnités de fonction des élus à 33 791.28€ par an. Il vote le montant de l'indemnité du maire à 40.3 % de l'indice brut terminal 1027 ; à 10.7 % pour le 1er adjoint ; 9 % pour le 2e et 7 % pour le 3e. Elles seront versées trimestriellement.

Mise en place des commissions

Le maire précise que les commissions seront conduites par chacun des 3 adjoints. Bertrand Bagard : Travaux, sécurité, développement durable, cadre de vie, patrimoine, instruction des autorisations des sols, bois et forêt. Laure Antoine : petite enfance, école, périscolaire, accueil de loisirs, ados. Lionel Dondin : fêtes et cérémonies, gestion des salles, relations associations, finances, urbanisme PLUI. Commission d'appel d'offres : Valérie Meoni, Lionel Dondin, Robert Baudinet, Guillaume Simon.

Centre aéré

Pour les besoins du centre aéré du 6 au 31 juillet, création de 2 postes d'adjoints d'animation, sachant que le centre ne pourra accueillir que 20 enfants.

Divers

Validation de l'actualisation des statuts de la CCMM comprenant l'aménagement de la véloroute et la compétence eaux pluviales ainsi que la prise en charge de la piscine et du transport des scolaires par la CCMM pour un montant de 1€ par habitant.

À la majorité, vote du versement de primes exceptionnelles pour les agents communaux qui ont assuré la continuité du service public durant le confinement, soit 1000€ à Christine Lemoine, Kathia Ulrich, Michaël Vial, 600€ à Lorène Henry, 500€ à Sibille Kauffmann.

Unanimité pour un avenant de 4200€ TTC pour une étude visant à accompagner le projet de rénovation énergétique du bâtiment du Lion d'or afin d'obtenir le versement d'une subvention « climaxion ».

Le conseil accepte le don de 500€ de L'étoile sportive de Xeuilley, aux motifs de la crise sanitaire actuelle et décline pour 2020 le versement de la subvention annuelle.

Samedi 20 juin 2020 / Messein

Premières délibérations pour les conseillers

En préambule du conseil municipal, 6 électeurs ont été tirés au sort en vue d'établir les listes préparatoires communales pour les jurés d'assises sur l'année 2021.

Après le vote à l'unanimité des 28 délégations de droit du conseil municipal au maire, le conseil a délibéré sur les indemnités de fonction du maire et de ses adjoints. Le montant des indemnités allouées est en deçà du maximum prévu, à savoir 43 % de l'indice maximal brut pour le maire, 19,50 % pour le 1er adjoint et 11,5 % pour les 4 autres adjoints.

Quatre conseillers ont été nommés représentants du CCAS en plus du maire, membre de droit : Mauricette Fontaine, Adeline Lejeune, Jean Perrot et Lætitia Tergoresse. Des représentants ont été nommés notamment pour le CNAS et au conseil d'administration de « Messein en fête ». La désignation des membres de la commission d'appel d'offres a également été adoptée.

Le camion communal trop vétuste sera remplacé par un Jumper Benne d'occasion récent pour faciliter le travail des services techniques.

A l'ordre du jour également, la cession d'un terrain communal dans le quartier des Milleries, non constructible, l'accord d'une subvention à la coopérative scolaire, les tarifs de la base de loisirs pour la garderie du matin et l'autorisation de recrutement de vacataire en cas de besoins de services.

Dimanche 21 juin 2020 / Méréville

Premier conseil pour les élus

Mardi soir, les 15 élus ont répondu à l'appel pour leur 1^{er} conseil. Pas moins de 21 points à traiter, quelques-uns ont été reportés, faute d'éléments mais tous approuvés à l'unanimité.

Loyers des commerçants. Remise gracieuse de loyer aux commerçants face à la crise sanitaire pour perte d'activité, 1.344,88 € pour Beauté de Merve et la boulangerie.

CCAS. Le nombre des membres au conseil d'administration du CCAS est fixé à 9 ; élections des 4 principaux, Marie Mangeot, Zeynep Ozdemir, Murielle Salvan, Aurélie Blanchard.

Commission d'appel d'offres. Titulaires, Anne-Lise Henry, François Hoff, Laurent Diez.

Commission finances. Philippe Birckener, Zeynep Ozdemir, François Horn, Laurent Diez, Anne-Lise Henry, Martine Troha.

Commission des relations avec les habitants et communication. Martine Troha, Philippe Birckener, Murielle Salvan, Zeynep Ozdemir, Yolande Vernier.

Commission des affaires sociales. Marie Mangeot, Zeynep Ozdemir, Murielle Salvan, Aurélie Blanchard.

Commission travaux. René Petit, Anne-Lise Henry, Serge Jaeger, François Horn, Gérard Haziza, Yolande Vernier.

Commission sécurité publique et environnement. Philippe Birkener, François Horn, Murielle Salvan, Serge Jaeger, Yolande Vernier

Commission scolaire et extrascolaire. Anne-Lise Henry, Yolande Vernier, Aurélie Blanchard, Pascal Debrière.

Commission intercommunalité et urbanisme. Laurent Diez, Marie Mangeot, Anne-Lise Henry, François Horn, Martine Troha, Philippe Birkener.

Correspondant défense. Philippe Birkener.

CNAS (Comité national d'action sociale). Marie Mangeot.

Commission de contrôle des listes électorales. Laurent Diez, Marie Mangeot, Yolande Vernier, Pascal Debrière, Anne-Lise Henry.

Représentant au sein de la MMD (Meurthe-et-Moselle Développement 54). François Horn.

Indemnités de fonction. Le maire a demandé à percevoir une indemnité de fonction inférieure au taux normal fixé par la loi, soit 41 % au lieu de 51,6 % de l'indice brut de la fonction publique, idem pour les 3 adjoints à 14 % permettant ainsi d'indemniser 3 conseillers délégués à 6 %, Philippe Birkener, Gérard Haziza et Martine Troha.

Prochain conseil municipal le mercredi 15 juillet, à 19 h, en direct aussi sur Microsoft Teams.

Dimanche 21 juin 2020 / Pont-Saint-Vincent

Ordre du jour chargé pour les nouveaux élus

Depuis le 16 mars, la liste « Ensemble autrement » a dû gérer la mairie. Jacques Seren, maire, étant confiné et ses adjoints absents de la mairie, c'est Yannick Hellak et son équipe qui ont pris les choses en main. Réouverture de l'école, confection de masques pour les enfants, entretien individuel avec chaque employé et distribuer les tâches à chacun, ils ont géré la commune bénévolement pendant 2 mois.

Les délégations du maire ont été adoptées à 18 voix pour et 1 contre.

Fonctions, délégations aux adjoints et aux conseillers délégués. Dominique Goepfer, 1^{re} adjointe, projets de ville, fonctionnement municipal et communication ; Antoine Desmonceaux, 2^e adjoint, vie de la cité et environnement ; Marie-Thérèse Michel, 3^e adjointe, technique ; Jean-Louis Sebrier, 4^e adjoint, pôle éducatif et projets électoraux ; Marie-Noëlle Perrin, conseillère déléguée, à la sécurité communale et gestion des structures ; Michel Grillot, conseiller délégué aux finances ; Marylin Brusseaux, conseillère déléguée aux écoles et commerces.

Indemnités de fonction. Les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués ont été revues à la baisse par rapport au mandat précédent. Yannick Hellak, maire, 1.278 € ; pour les adjoints, 319 € ; pour les conseillers délégués, 185 €.

Correspondant défense. Yannick Hellak s'est proposé et a été élu à l'unanimité.

Indemnités de gestion du receveur. Elle est de 442 €.

Loyers des deux orthophonistes. Le loyer de 416 € par mois pour mai et juin correspondant aux mois de confinement est annulé.

Vie scolaire. Jean-Louis Sebrier a obtenu 30 ordinateurs gratuits pour les écoles La maternelle qui devait être repeinte par une entreprise sera finalement repeinte par les services techniques de la commune.

Mardi 23 juin 2020 / Sexey-aux-Forges

Les élus adoptent le budget prévisionnel

Ce vendredi, les conseillers se sont réunis pour débattre sur plusieurs points dont le budget prévisionnel de l'année qui a été voté à l'unanimité.

Le taux d'imposition locatif, qui reste inchangé pour 2020, a été voté à l'unanimité. Une subvention sera attribuée aux jeunes sapeurs-pompiers de Neuves-Maisons pour un montant de 100 € ; une autre subvention pour le Béliet Meulson de 12.450€ et une subvention pour le Foyer Rural de 600 € ont été votées à l'unanimité. L'association de chasse a demandé l'abattement pour le lot numéro 1 de 1 500 € sur la location, 1 000 € ont été votés à l'unanimité.

Le tarif pour la salle polyvalente reste inchangé : pour les habitants 340 € l'été et 411 € l'hiver, les extérieurs 465 € l'été et 536 € l'hiver. La transformation de poste pour une employée municipale a été votée à l'unanimité. Le rapport d'activité de la SPL Gestion locale n'a pas été approuvé par les quinze conseillers qui ont voté contre.

Vendredi 26 juin 2020 / Pont-Saint-Vincent

Test du Covid-19 pour les Vincipontains



Le test de dépistage au Covid-19 ne prend que quelques secondes.

Les habitants, essentiellement des personnes âgées, sont venus lundi après-midi sur le parking de la mairie, afin de se faire dépister. L'opération, gratuite et sans prescription médicale, s'est déroulée à bord d'un bus, qui sillonne tout le territoire cette semaine.

Dominique Potier, député ; Pinho Filipe, le président de la Communauté de communes Moselle et Madon ; M. Renaudin, directeur de l'hôpital de Toul qui coordonnait les opérations avec le laboratoire Atout bio et Dominique Lemoine, président du Pays du Saintois étaient présents lors de cette opération de dépistage.

Le Maire, Yannick Hellack, a ouvert les portes de la mairie et de l'agence postale pour créer un circuit afin que les gens puissent se mettre à l'ombre, car l'après-midi était très chaude. Des chaises, un ventilateur, des bouteilles d'eau étaient à disposition de ceux qui le souhaitaient, le tout dans le respect des gestes barrières.

Après avoir rempli un questionnaire, la personne se dirigeait dans le bus où l'attendait un employé du laboratoire afin de procéder au prélèvement nasal. Les résultats sont donnés de 24h à 48h après, par SMS ou directement sur le site d'Atout bio pour les personnes enregistrées. A savoir qu'il suffit de trois personnes positives pour avoir un Cluster (foyer de contagion).

Ce sont essentiellement des personnes âgées qui sont venues se faire dépister afin d'être rassurées.

Dimanche 28 juin 2020 / Chavigny

Les premières délibérations des élus

Les élus du conseil municipal se sont réunis vendredi soir, sous la présidence du maire, Hervé Tillard. Les 10 délibérations à l'ordre du jour ont été votées à l'unanimité. 14 commissions sont créées dans lesquelles les 19 élus se sont inscrits

? Représentants au sein de Meurthe-et-Moselle développement : Stéphane Siaussat est le titulaire.

? Adhésion à l'IN-PACT GL (Innovation pour l'accompagnement des collectivités territoriales) : René Denille est le représentant à l'assemblée de la SPL Gestion locale.

? Adhésion à SPL-Xdemat (dématérialisation des actes) : Stéphanie Maréchal est la représentante aux assemblées de la SPL-Xdemat

? Vote des taux d'imposition 2020 : le conseil municipal décide de maintenir les taux du foncier sur le bâti à 15,75 % et sur le non bâti à 39,60 %

? Vote des subventions : 500 € et 2.500 € à la MJC des Castors, 7.000 € au CCAS, 2.500 € au Comité des fêtes.

? Le budget primitif 2020 élaboré lors de deux débats d'orientation budgétaire est arrêté ainsi : en fonctionnement (dépenses propositions nouvelles) 1.010.956 € et en investissement (dépenses totales) 394.651 €.

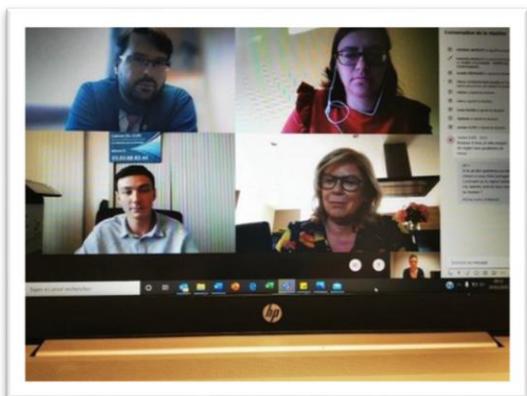
? Liste préparatoire des jurés d'assises 2021 : six électeurs inscrits sur la liste électorale ont été tirés au sort.



ACTUALITES

DIVERSES

Une plateforme pour accompagner les porteurs de projets



La plateforme dématérialisée, mise en place au mois d'avril, a donné satisfaction. Elle offre de nouvelles possibilités d'échanges, son utilisation se poursuivra.

L'agence de développement Terres de Lorraine a gardé le contact avec les créateurs et chefs d'entreprise durant le confinement. Une plateforme dématérialisée a facilité les échanges. Ce service supplémentaire et gratuit sera maintenu pour l'ensemble des hébergés à Neuves-Maisons, Écrouves et Allain.

L'agence de développement Terres de Lorraine accompagne 350 créateurs et chefs d'entreprise chaque année. La crise sanitaire a modifié le suivi individuel et personnalisé. « Nous avons maintenu le lien par téléphone ou à partir de visioconférences avec les porteurs de projets », explique Amélie Freihuber, responsable du pôle création et pépinières d'entreprises.

L'un des intérêts de cette structure est « de rompre l'isolement de dirigeants qui démarrent souvent seuls ». La solution, début avril, a été de mettre en place une plateforme dématérialisée. Mathilde Morizot, animatrice auprès des structures hébergées par l'agence à Neuves-Maisons, Écrouves et Allain, a travaillé à sa mise en œuvre avec les locataires.

L'outil est apprécié. « La messagerie instantanée apporte davantage de réactivité, c'est identique pour les demandes, les échanges de documents, les informations sur les possibilités d'aides ou encore l'organisation de visioconférences ».

De nouveaux services offerts

Les animations collectives se mettent en place à partir de la plateforme. La première s'est déroulée avec les locataires des pépinières, « un nombre limité pour voir comment parvenir à gérer les échanges et les questions », souligne Amélie Freihuber.

Le 5 juin, une visioconférence s'est tenue sur la transformation digitale en entreprise, d'autres suivront, tout comme les permanences d'experts qui se déroulent, elles aussi, à distance.

Les locataires ont validé ce mode de fonctionnement « mais la majorité voulait revenir le 11 mai ». Toutefois, la plateforme perdurera, elle offre un nouveau service. « C'est un vrai outil opérationnel à temps plein qui facilite les échanges et la transmission d'informations », poursuit Amélie Freihuber.

Cet outil a permis d'anticiper d'éventuelles difficultés pendant le confinement. Durant cette période, « certains ont embauché et des carnets de commandes se sont remplis ».

Des contacts se sont établis, « des personnes veulent créer à la sortie de la crise sanitaire ». L'activité des créateurs et de l'agence de développement n'a jamais cessé.

Jérôme BOURGUIGNON

Le chantier de la Voie Bleue est officiellement lancé



Les élus devront attendre néanmoins septembre pour cheminer sur la Voie Bleue.

Après une vingtaine d'années, le chantier de la Voie Bleue vient d'être officiellement lancé par les élus. Baptisée à l'origine Charles le Téméraire, la V50 a un coût de 4M €.

Mercredi dernier, entre pluie et soleil, le top départ a été donné pour le commencement des travaux de la V50.

Le top départ est lancé

Parmi la vingtaine de personnalités présentes, Filipe Pinho, président de la CC Moselle Madon, Pascal Schneider, maire de Neuves-Maisons et conseiller départemental et Laurent Diez, adjoint au maire de Méréville. Mathieu Klein, président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et Audrey Normand, vice-présidente et conseillère départementale, ont officiellement lancé le chantier de la voie bleue, initialement baptisée à l'origine, Charles le Téméraire.

Un coût de 4M €

Ce projet colossal aura pris une vingtaine d'années pour aboutir, avec un coût de 4 M €, dont 2.5 M € pour le département. Voies Navigables de France ont également injecté 62 000 € pour conforter les défenses de berge sur le canal des Vosges.

27 km entre Méréville et Gripport

Concernant les travaux, interrogé, Christophe Berghaus, chef d'agence chez Eurovia commente : « Les travaux sont effectués en temps et en heure sur 9 km. Nous irons jusque Tonnoy, ensuite, un autre acteur, Colas, prendra le relais jusqu'à Gripport. La voie fera 3 m de large en enrobé, avec une reprise de voirie au niveau des maisons éclusières ».

La portion entre Méréville et Gripport, soit 27 km, traverse treize communes.

Une Voie Bleue de 700 km

Dans un contexte actuel de crise sanitaire, avec une reprise progressive des activités, les modes de déplacements sont au cœur des interrogations, notamment dans les grandes métropoles où le vélo est devenu une alternative incontournable pour favoriser un déconfinement durable. Il devient alors un geste barrière à part entière, alternative aux transports en commun et au covoiturage. La Voie Bleue s'étant sur 700 km du territoire nationale. Elle assure un maillage structurant sur un axe Nord Sud fortement émetteur de pratiquants en passant par le Benelux, l'Allemagne et la Suisse, et s'inscrit parfaitement dans un contexte transfrontalier. Cet axe de renommée internationale traverse la France du Nord au Sud, maillon essentiel pour relier l'Europe du Nord à la Méditerranée à vélo. Le parcours serpente le long de la Moselle avant de poursuivre sur le canal des Vosges, et d'accompagner la Saône jusqu'à la cité des Gones.

L'inauguration officielle se fera en septembre.